

AVIS PUBLIC

AVIS D'ASSEMBLÉE PUBLIQUE

**RÈGLEMENT NUMÉRO 350-140 MODIFIANT LE
RÈGLEMENT D'URBANISME NUMÉRO 350 AFIN D'ASSURER LA
CONCORDANCE AU RÈGLEMENT NUMÉRO 349-17 MODIFIANT LE PLAN
D'URBANISME RELATIVEMENT À L'AIRE D'AFFECTATION INDUSTRIELLE
BIOTECHNOLOGIQUE**

(District Hertel-Notre-Dame)

Le soussigné donne avis public à l'effet que le Conseil municipal, suivant l'adoption du projet de Règlement numéro 350-140 par la résolution numéro 24-596, en date du 7 octobre 2024, tiendra une assemblée publique de consultation le **4 novembre 2024**, à 18 h 30, en la salle du Conseil, au 750, avenue de l'Hôtel-de-Ville, à Saint-Hyacinthe.

Le règlement projeté vise à modifier le *Règlement d'urbanisme numéro 350* afin d'assurer la concordance au *Règlement numéro 21-634 de la MRC des Maskoutains modifiant le Règlement numéro 03-128 relatif au Schéma d'aménagement révisé (zone d'affectation SU2-SU3 à Saint-Pie)* et au *Règlement numéro 349-17 modifiant le Plan d'urbanisme relativement à l'aire d'affectation industrielle biotechnologique*.

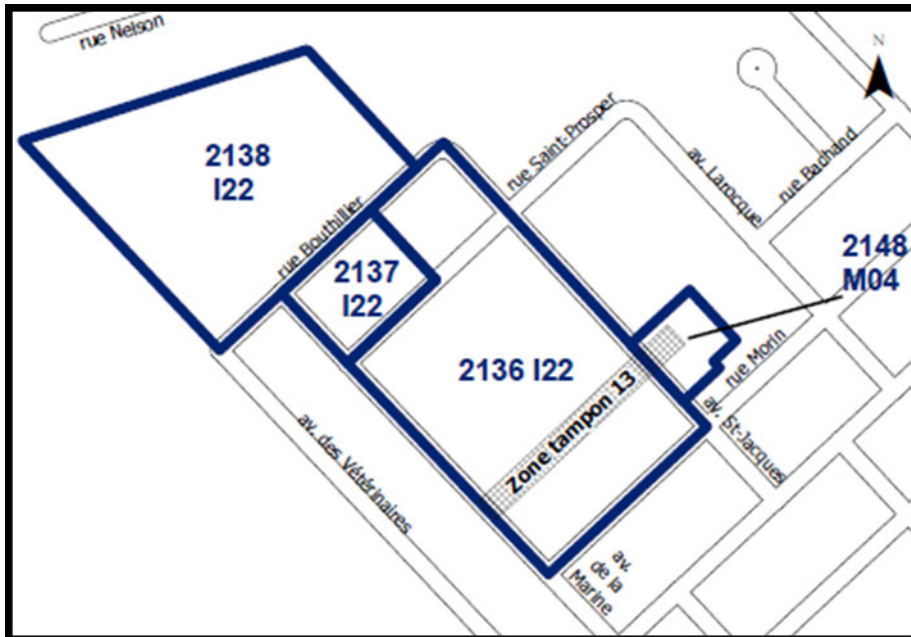
Le règlement projeté aura, notamment, pour conséquence ce qui suit :

- la requalification du secteur délimité par les rues Saint-Prosper et Morin et les avenues St-Jacques et de la Marine, correspondant à la nouvelle zone 2136-I-22;
- le retrait des groupes d'usages Industrie I (Industrie à incidences faibles) et Industrie III (Industries agroalimentaires à incidences faibles) et l'ajout du groupe d'usages Industrie V (Industries de hautes technologies) dans le secteur délimité par la voie ferrée, l'avenue Saint-Jacques, la rue Morin et l'avenue de la Marine, correspondant aux zones nouvelles zones 2136-I-22 et 2137-I-22 ainsi qu'à la zone 2138-I-22;
- Le retrait de la zone tampon numéro 13 située à l'intérieur des zones 2136-I-22 et 2148-M-04, correspondant au secteur délimité par l'avenue de la Marine, la rue Morin et une portion du territoire situé à l'est de l'avenue St-Jacques.

Le règlement projeté vise à modifier le Règlement d'urbanisme numéro 350 afin :

- qu'une partie actuellement incluse dans la zone 2136-I-22 fasse désormais partie de la zone 2137-I-22;
- qu'à l'intérieur de la zone 2136-I-22 :
 - o les groupes d'usages Industrie I (Industrie à incidences faibles) et Industrie III (Industries agroalimentaires à incidences faibles) soient retirés;
 - o le groupe d'usage Industrie V (Industries de hautes technologies) soit autorisé;
 - o les logements étudiants soient autorisés, et ce, conditionnellement à ce qu'ils soient situés aux étages d'un bâtiment principal dont l'usage est autorisé dans la zone;
 - o les commerces et services de soutien aux fonctions permises soient autorisés, et ce, conditionnellement à ce qu'ils soient limités à 50 % de la superficie au sol du bâtiment principal;
 - o les gymnases reliés à une institution d'enseignement supérieur soient autorisés;
- qu'à l'intérieur des zones 2137-I-22 et 2138-I-22 :
 - o les groupes d'usages Industrie I (Industrie à incidences faibles) et Industrie III (Industries agroalimentaires à incidences faibles) soient retirés;
 - o le groupe d'usage Industrie V (Industries de hautes technologies) soit autorisé;
- que la zone tampon numéro 13 située dans les zones 2136-I-22 et 2148-M-04 soit retirée.

Les zones concernées 2136-I-22, 2137-I-22, 2138-I-22 et 2148-M-04 sont illustrées sur le croquis ci-dessous :



Une présentation détaillée du projet est diffusée à l'adresse suivante : <https://www.st-hyacinthe.ca/ville/vie-democratique/avis-publics>

Ce projet de règlement ne contient pas de disposition susceptible d'approbation référendaire.

Toute personne qui désire obtenir des renseignements relativement à ce projet peut communiquer avec la Division planification du Service de l'urbanisme et de l'environnement au 450-778-8300, poste 8321.

Toute question relative au processus découlant du présent avis ou toute demande pour obtenir une copie du projet de règlement peut être adressée en communiquant avec le greffe de l'hôtel de ville au 450-778-8300, poste 8317. Le projet de règlement est également disponible sur le site Internet de la Ville.

Fait à Saint-Hyacinthe, ce 8 octobre 2024.

Le greffier par intérim de la Ville,

Me André Cordeau